

Récapitulatif Type de Rapport DPE

Caractéristique	Sous-catégorie	Type d'opération	Année construction			Restriction	Méthode de calcul	Type de rapport	Certification	
			Avant 1948	1948 < et < 2007	> 2007					
Bâtiment usage d'habitation	Bâtiment collectif chauffage ou refroidissement collectif	DPE immeuble ou DPE collectif	x			Sauf : les bâtiments de + de 50 lots dont le PC est antérieur au 1er juin 2001 (devant fournir un AUDIT énergétique) En copropriété le DPE collectif se substitue au DPE appartement	3F	6.2	Avec Mention	
				x			3CL	6.1		
	Maison individuelle	Construction ou extension de +30% ou surface (ancien+neuf >150m²)	Pc avant 30/07/2017			* parties de bâtiments non chauffés (T<12°C) ou pour lesquels les seuls équipements fixes de chauffage ou refroidissement sont des cheminées à foyer ouvert, • Constructions provisoires (2 ans) • Bâtiments indépendants < 50 m² • Bâtiments à usage agricole, artisanal ou industriel (sauf locaux servant à l'habitation) • Bâtiments de lieux de culte • Bâtiments monuments historiques	3F Consommation RT 2005 ou 3cl par solution technique	6.1 neuf	Sans mention	
			X				3F : Ch Ecs, clim	6.2		
				x			3CL	6.1		
			x	Pas de Dpe si DPE Neuf valide sinon 3CL	6.2					
	Appartement avec système collectif de chauffage ou de ECS sans DPE collectif et avec comptage individuel ou chauffage et ECS indépendant	Vente	x				3F	6.2		
				x	x		3CL	6.1		
	Appartement sans comptage indépendant et avec ECS ou Chauffage collectif et sans DPE collectif			x	x		x	3F – 3CL méthode mixte		6.2 mixte

Caractéristique	Sous-catégorie	Type d'opération	Année construction		Restriction	Méthode de calcul	Type de rapport	Certification
			Avant 1948	Après 1948				
Bâtiment tertiaire et Bâtiment Public ERP 1 à 4 Surface Shon de plus de 1000 m ² Occupés par collectivité ou Etablissement public	Bureaux, enseignements, administration	Vente (ou location, bien qu'actuellement non réglementée)			* parties de bâtiments non chauffés (T<12°C) ou pour lesquels les seuls équipements fixes de chauffage ou refroidissement sont des cheminées à foyer ouvert, • Constructions provisoires (2 ans) • Bâtiments indépendants < 50 m ² • Bâtiments à usage agricole, artisanal ou industriel (sauf locaux servant à l'habitation) • Bâtiments de lieux de culte • Bâtiments monuments historiques	3F tout usage	6.3.a par usage 6.3.a bis par énergie	Avec Mention sauf si bien inclus dans bâtiment à usage d'habitation
	Occupation Continue (Hôtel, foyer, hôpital, maison de retraite...)						6.3.b par usage 6.3.b bis par énergie	
	Autres (dont commerces individuels, restauration théâtres, salle de sport)						6.3.c par usage 6.3.c bis par énergie	
		Construction				A partir 1/07/2007	RT2005+prorata factures « base consommations RT 2005	6.2 neuf
		Bâtiment Public ERP 1 à 4 surfaces Shon de plus de 250 m ² Occupés par collectivité ou bâtiment public				3f tout usage	Se reporter au 6.3 suivant sous-catégorie ou DPE construction	Avec Mention sauf si bien inclus dans bâtiment à usage d'habitation
Centre commerciaux		Vente et location			Arrêté du 18 avril 2012 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les centres commerciaux existants proposés à la vente ou à la location en France métropolitaine	3F tout usage	Modèle A par usage Modèle B par énergie	Avec Mention

Caractéristique	Sous-catégorie	Type d'opération	Année construction			Restriction	Méthode de calcul	Type de rapport	Certification	
			Avant 1948	Après 1948						
Bâtiment usage d'habitation	Maison individuelle	Location	X			<p>* parties de bâtiments non chauffés (T<12°C) ou pour lesquels les seuls équipements fixes de chauffage ou refroidissement sont des cheminées à foyer ouvert,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constructions provisoires (2 ans) • Bâtiments indépendants < 50 m² <p>• Bâtiments à usage agricole, artisanal ou industriel (sauf locaux servant à l'habitation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments de lieux de culte • Bâtiments monuments historiques <p>Bâtiments d'usage autre que d'habitation (décret et arrêté non parus)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maisons de retraite et logements foyers <p>Il ne comporte pas les économies réalisables associées aux travaux d'amélioration, ni l'estimation du coût</p> <p>Dans le cas de DPE Immeuble existant :</p> <p>Calcul des ratios annuels d'énergies finales ... résultant du DPE établi pour l'ensemble de l'immeuble</p> <p>Méthode 6.A ou 6.B</p>	3F : Ch Ecs, clim	6.B	Sans Mention	
				x				3CL		6.A
				x				Pas de Dpe si DPE Neuf valide sinon 3CL		6.B
	Appartement avec système collectif de chauffage ou de ECS sans DPE collectif et avec comptage individuel ou chauffage et ECS indépendant		x					3F		6.B
				x	x			3CL		6.A
Appartement sans comptage indépendant et avec ECS ou Chauffage collectif et sans DPE collectif	x	x	x		3F – 3CL méthode mixte	6.B mixte				
Location saisonnière			Utilisé 120 jours par ans en discontinu			6.C				